

tel processus en deux étapes produira un régime fiscal passablement différent de celui qui naîtrait d'une approche unifiée.

- Le comité est d'avis que la décision de rendre la première étape fiscalement neutre a conduit à la formulation de certaines mesures fiscales inappropriées. C'est sûrement le cas des mesures de la première étape relatives à la TVF. Le comité soupçonne que c'est aussi en partie la raison pour laquelle on durcit autant, dès la première étape, le traitement fiscal des gains en capital.
- La règle implicite, si ce n'est explicite, qui veut que toute modification apportée aux propositions de la première étape qui a pour effet de diminuer les recettes doit être accompagnée d'une modification correspondante permettant de produire de nouvelles recettes est tout autant une cause certaine de mesures inappropriées. Qui plus est, elle est à l'origine du sentiment général, répandu chez les témoins, que la deuxième étape peut ne pas se matérialiser de sitôt.
- Bien qu'elle soit fiscalement neutre, comparativement au régime actuel, il n'est pas vraisemblable que la première étape soit «fiscalement stable». Comme l'ont souligné certains témoins, le plan fiscal n'intègre pas les propositions ayant trait aux garderies de jour ni ne tient compte du fait que l'aide accordée aux fermiers de l'Ouest pourrait ne pas être ponctuelle. Enfin, les hypothèses qui ont inspiré les propositions du Livre blanc sont incroyablement optimistes, de l'avis de certains témoins. Le comité craint donc que, sans la deuxième étape, l'ensemble du processus de la réforme soit chamboulé et que les taux d'imposition soient relevés afin d'accroître les recettes.

Pour toutes ces raisons, le comité estime que le gouvernement doit établir immédiatement un calendrier pour la mise en oeuvre de la deuxième étape de ses réformes proposées dans le Livre blanc.

5.3 Un dernier mot sur la réforme fiscale et le déficit. Le récent effondrement du marché boursier et l'adoption de mesures de réduction du déficit aux États-Unis pourraient bien avoir des répercussions fiscales au Canada. En pourcentage du PNB, notre déficit est considérablement plus élevé que celui des États-Unis; il est probablement égal au double si sont inclus dans la comparaison les déficits des provinces et des États. Il est vrai que le taux d'épargne des Canadiens est supérieur